INRAE – Rénovation du bâtiment SDAR 27 à Avignon (84)

CCTP

LOT N°03
MENUISERIES - SERRURERIE

PHASE : PRO
DATE : JUILLET 2026

ADRESSE DU TERRAIN :
84140 Avignon

Maitre d'ouvrage	**INRAE**	228, route de l'Aérodrome Domaine Saint Paul - Site Agroparc CS 40509 84914 Avignon Cedex 9 Tél. 04 32 72 20 00
Architectes	**SCOP Ecostudio**	171, chemin de Halage 30300 Beaucaire Tél. 04 66 63 88 07
BET Chauffage et ventilation Mandataire	**ALD INGENIERIE**	48, rue Maurice Béjart 34080 Montpellier Tél. 04 67 40 85 62
SPS		
Bureau de contrôle		

SOMMAIRE

1 GENERALITES 3
1.1 Objet du présent lot 3
1.2 Consistance des travaux 3
1.3 Réglementation 3
1.4 Nature et provenance des matériaux 4
1.5 Exécution des travaux 5
1.5.1 Etudes 5
1.5.2 Nature des murs et cloisons 6
1.5.3 Echantillon 6
1.5.4 Mobilier 6
1.5.5 Joints de finition 6
1.5.6 Clés - Organigramme 6
1.5.7 Quincaillerie 6
1.5.8 Vernis contreplaqué ou 3 plis 7
1.5.9 Mise en œuvre et essais 7
1.5.10 Protection - Nettoyage 7
1.6 Accessibilité aux personnes à mobilité réduite 7
1.7 Coordonnateur sécurité 8
1.8 Gestion des déchets 8
1.9 Limites de prestations 8

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX 8
2.1 Blocs portes intérieures 8
2.1.1 Bloc porte MI-01– PF 1/2h 8
2.1.2 Bloc porte MI-02– PF 1/2h 8
2.2 Châssis fixes 9
2.2.1 Châssis vitré CH-01 9
2.3 Rampe bois 9
2.3.1 Rampe intérieure bois et palier 9
2.4 Mobilier médium à peindre 10
2.4.1 Placard en médium MB-01 10
2.5 Divers 10
2.5.1 Plinthes en médium 10
2.5.2 Stores manuels extérieurs en toile 10
2.5.3 Remplacement quincaillerie 11
2.5.4 Lisse métallique SE-01 11
2.5.5 Platelage de circulation dans les combles 11

3 PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE 11
3.1 PSE 3 : Habillage unité extérieure VRV 11
3.2 PSE 4 : Réutilisation des portes existantes 12

1 GENERALITES

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du **lot 03 Menuiseries - Serrurerie** pour l'opération suivante :
INRAE – Rénovation du bâtiment SDAR 27 à Avignon (84)
La visite des lieux est obligatoire avant la remise de l'offre de l'entrepreneur

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra avoir pris connaissance dans son intégralité des différentes pièces contractuelles du marché. Le présent document a pour objet de définir l'ensemble des études, fournitures et travaux du présent lot en complément des dispositions prévues aux autres pièces du marché énoncées au C.C.A.P., et notamment :

- Le C.C.A.G (Cahier des Clauses Administratives Générales).
- Le C.CT.G. (Cahiers des Clauses Techniques Générales)
- Les généralités communes à tous les corps d'état (STGC)et les C.C.T.P. des autres corps d'état ;
- Le C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives Particulières).
- Le R.C (Règlement de la Consultation).
- L'A.E. (Acte d'Engagement).
- Les plans et détails de conception architecturale ;
- Les plans de principe "Structure" et "Fluides" ;
- Le Permis de Construire et ses annexes ;
- Le P.G.C.S.P.S. ;
- Et tous autres documents faisant partie du marché. Cette liste n'est pas limitative.

Les prestations à la charge de l'Entrepreneur du présent lot comprennent :

- Les études avec plans et détails d'assemblage et d'exécution réalisés à grande échelle établis d'après le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).
- Tous les moyens de levage et de manutention nécessaires à la fourniture, le transport à pied d'oeuvre, le stockage, la manutention, le levage, la pose et le réglage de ses propres ouvrages.
- La fourniture et la pose des quincailleries.
- Les habillages et calfeutrements des menuiseries.
- L'établissement de l'organigramme des serrures pour l'ensemble des portes créées pour tous les corps
- d'état
- L'ensemble des sécurités du personnel et de l'hygiène sur le chantier.
- La fourniture, la pose et la réalisation :
 Des blos portes bois
 Des mobiliers et platelage
 Des serrureries et stores extérieurs
- L'ensemble des ouvrages divers décrits au présent C.C.T.P.
- Les nettoyages et les enlèvements hors chantier de tous déchets, gravois résultant de l'exécution des travaux du présent lot.
- Cette liste n'est pas limitative.

1.3 REGLEMENTATION

Pour l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot doit se conformer à l'ensemble des textes en vigueur à la date d'exécution des travaux et plus spécialement aux :

- DTU et leurs additifs ;
- Normes Européennes et Françaises publiées par l'Association Française de Normalisation (A.F.N.O.R.) et homologuées par arrêté ministériel et en vigueur à la date de la remise de l'offre même si elles ne sont pas citées dans le présent document.

- Décrets
- Règlements administratifs
- La réglementation accessibilité en vigueur

En cas de discordance entre ces différents documents, celui de date la plus récente fait foi. La liste des documents rappelée ci-dessous n'est pas limitative. Tous les documents en vigueur à la date de remise de l'offre sont réputés connus de l'Entrepreneur.
L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur quelques textes de portées générales. L'ensemble de la réglementation étant applicable, l'Entrepreneur doit se reporter, aux textes publiés par le R.E.E.F.

Les menuiseries doivent obligatoirement avoir un Avis Technique.

1.4 NATURE ET PROVENANCE DES MATERIAUX

Les matériaux, matériels et fournitures utilisés doivent être soumis au Maître d'Œuvre pour acceptation avant emploi.
Tous travaux non conformes seront systématiquement démolis et reconstruits aux frais de l'entreprise.
Qualité des bois :
Les bois utilisés doivent correspondre au moins au choix ci-après (suivant définition de la norme NF B 53.510).

Pour les bois cachés ou à peindre :
Classe C pour le sapin ;
Classe B pour les feuillus durs.

Pour les bois apparents :
Classe B pour le sapin ;
Classe A pour les feuillus durs ;
Les bois importés ont des choix équivalents ;
Pour les travaux d'ébénisterie, les feuillus sont de classe X.

Les qualités technologiques indiquées dans la norme NF B 51.001 demeurent impératives quel que soit le choix d'aspect désigné.

La largeur d'accroissement des bois est faible et régulière (cerne mince et régulière, d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 5 mm).

Leur texture est faible : la veine rouge pour le résineux (bois rapide) est prohibée. Tous les bois doivent avoir été amenés à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré maximum d'humidité homogène 12 %.

Le séchage nature ou artificiel doit être effectué par des procédés et dans des conditions n'altérant ni l'aspect ni les propriétés du bois.

Prise en compte des impacts environnementaux :
- *bois européens certifiés PEFC* (la certification Pan European Forest Certification garantit que le bois a été récolté dans les forets dont les propriétaires se sont engagés à respecter les règles de protection forestière durable)
- *bois exotiques* PROSCRITS
- les *panneaux de bois naturel ou reconstitués* ne comporteront dans leur constitution pas de formaldéhydes ou autres constituants à dégagements toxiques (ou en quantités infimes), et bénéficieront du classement E1. Les panneaux contreplaqués : classe A
- les *vernis, peintures et impressions* ne devront pas présenter de risques d'émissions toxiques ou allergéniques ni de dégagements nocifs en combustion ; ils devront bénéficier d'un écobilan favorable (avec justifications) aux différentes étapes du cycle de vie (production, fabrication, mise en œuvre, durée de vie, rénovation/élimination) ;

Stockage des matériaux :
Avec l'accord du Maître d'Œuvre et du Maître d'Ouvrage, l'entrepreneur doit définir un emplacement à l'abri des

intempéries et tenir compte des surcharges admissibles dans les locaux utilisés.
En particulier, le stockage des éléments en menuiserie bois est fait dans un local suffisamment ventilé et sec.

1.5 EXECUTION DES TRAVAUX

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge les moyens de manutention et de levage nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.
La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection des ouvrages contre les ébranlements et chocs.
L'entrepreneur doit assurer à ses frais, et pendant toute la durée du délai de garantie tous les réglages et toutes les mises au point nécessaires, de façon à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de ses ouvrages.

A - MENUISERIES BOIS
Fabrication et mise en œuvre :
Les parements bruts des bois sont affleurés, les parements corroyés sont parfaitement dressés de manière qu'il ne reste ni trace de sciage, ni flache.
Les rives sont bien droites et non épaufrées.

Le chevillage des traverses et montant se fait obligatoirement par des chevilles en bois dur.

L'emploi des clous à têtes de vis est formellement interdit. Le clouage n'est autorisé que pour la pose des couvre-joints et des plinthes.

L'emploi de mastic ou de bouchons pour reboucher ou cacher les défauts dans les menuiseries est proscrit.
Toutes les menuiseries doivent être parfaitement lisses sur toutes leurs faces et tous les ponçages nécessaires doivent être faits par l'entrepreneur avant exécution des travaux de peinture.

Les sections données dans le cours du présent devis sont minima. Leur augmentation ne pourra jamais donner droit à un supplément sur le prix forfaitaire consenti.

Les bois sont imprégnés d'un produit présentant une efficacité fongicide et insecticide agissant sur tous les parasites.
Le peintre doit sur tous les ouvrages, avant mise en place une couche d'impression compatible avec la peinture définitive sur toutes leurs faces et abouts, en coordination avec le présent lot, soit en atelier, soit sur le chantier.

Dans le cas de menuiseries modifiées ou réutilisées celles-ci sont numérotées par le menuisier et stockées en atelier pour réfection.
Le transport sur chantier est toujours dû par le menuisier.

Prévoir détalonnage sous portes suivant indications du lot Chauffage - Ventilation.

L'entrepreneur doit la protection de tous les ouvrages afin de les garantir des chocs et des éraflures et ce, jusqu'à la réception des travaux.
Tous les ouvrages détériorés faute d'avoir de protection suffisante sont réparés ou remplacés sans supplément de prix.

En cours de travaux, l'entrepreneur doit donner tous les jeux utiles aux menuiseries et ceci toutes les fois qu'il est jugé nécessaire par le Maître d'Œuvre.

L'entrepreneur doit, après vitrage, la vérification et le réglage de toutes ses fournitures afin d'en assurer un bon fonctionnement ; il doit également effectuer toutes les mises en jeu nécessaires.

1.5.1 Etudes
Les plans d'exécution des ouvrages et notamment ceux relatifs :
Aux détails de raccordement aux ouvrages des autres corps d'état, ainsi que leur mise en œuvre
Aux dimensions des ouvrages ;
A l'implantation des organes de fixation ;

doivent être communiqués au Maître d'Œuvre et au Contrôleur Technique.
Toutes les notes de calculs restent à la charge de l'entreprise, toutes les sections indiquées ne sont données qu'à titre indicatif.

Les sections, profils et assemblages sont laissés à la responsabilité de l'entreprise sous réserve de garantie des performances d'étanchéité ci-dessus, de résistance et d'indéformabilité.

1.5.2 Nature des murs et cloisons

L'Entrepreneur du présent lot prendra connaissance de la nature exacte des murs et cloisons où seront incorporées ses huisseries.

1.5.3 Echantillon

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire doit indiquer au Maître d'Œuvre les lieux de provenance de ses matériaux et, le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers.

Les différents échantillons de tous les matériaux sont remis au Maître d'Œuvre et soumis à son contrôle avant le commencement des travaux.

Tous les ouvrages réalisés doivent être conformes aux normes et échantillons remis.

1.5.4 Mobilier

Le mobilier sera obligatoirement M3.
Les Procès verbaux de réaction au feu seront fournis par l'entreprise.

Finition : Tous les éléments en 3 plis du mobilier seront avec finition vernis naturel sur toutes les faces, aucune partie de meuble, interieur et extérieur ne pourra rester sans revêtement de finition.

1.5.5 Joints de finition

L'entreprise devra assurer la parfaite finition de ses ouvrages et devra l'application mastic acrylique à peindre de finition en périphérie de tous ses ouvrages de menuiseries bois.

1.5.6 Clés – Organigramme

L'organigramme, les cylindres et les clés sont à la charge de la maîtrise d'ouvrage.

1.5.7 Quincaillerie

Toutes les quincailleries, outre leur conformité aux documents précités, doivent être robustes, à foliot cuivre et canon en acier, notamment en ce qui concerne les serrures.
Un échantillon complet de toutes les quincailleries est soumis, en trois modèles, à l'approbation du Maître d'Œuvre deux semaines au moins avant le commencement des travaux de menuiserie.
Nota : Les numéros de catalogue concernant la serrurerie, quincaillerie ou les marques, énoncés dans le présent descriptif sont des "références de qualité". Tous les ouvrages équivalents en aspect, forme et qualité peuvent être acceptés par le Maître de l'Ouvrage. Tous ces ouvrages doivent posséder le label NF.

1.5.8 Vernis contreplaqué ou 3 plis :

Sans objet

Sans objet

1.5.9 Mise en œuvre et essais

L'entrepreneur doit se mettre en rapport avec l'entreprise de gros oeuvre ou de cloisons afin de mettre ses fabrications en route suivant un rythme permettant de réaliser sans à coup le planning général.
La pose et le calfeutrement sont à la charge du lot cloisons en coordination avec le lot menuiseries, sauf précision dans le CCTP pour les ouvrages posés et scellés par le présent lot.
Sont incluses dans la prestation, toutes les sujétions de mise en œuvre, calage, réglage, fixations et couvre-joints.

En fin de travaux, réaliser toutes retouches après le passage des divers corps d'état, jeux, révision, nettoyage des ferrages, et autres.
Tous les ouvrages sont essayés et les mises au point nécessaires sont effectuées, les frais correspondants incombant à l'entrepreneur.

L'entrepreneur doit, avant l'exécution de ses ouvrages, tous les procès verbaux de contrôle et essais de matériauxemployés.

1.5.10 Protection - Nettoyage

L'entrepreneur doit assurer la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux et en doit le remplacement ou la réparation en cas de dégradation ou vol.
Les ouvrages exécutés sont livrés nets de tous gravats, détritus et matériaux étrangers à ces ouvrages. L'enlèvement en fin de chantier du film de protection sur les joints est à la charge du présent lot.

1.6 ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Conformément à la règlementation pour les PMR, sur toutes les parois avec vitrages - parois fixes et portes vitrées - situées dans des circulations et accès seront munies d'une double bande de signalisation ou vitrophanie de couleur de 50mm de largeur et située à 1,10m et 1,60m de hauteur - suivant modèle définit par l'architecte.

Tous les dispositifs de commande des ouvrages, les dispositifs de manœuvre des fenêtres et des portes fenêtres, ainsi que les systèmes d'occultation extérieurs commandés depuis l'intérieur du local, doivent être situés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol et devront être manœuvrables en position ''debout'' comme en position ''assise''.

Conformément à la réglementation pour les PMR., les poignées des portes seront facilement préhensibles avec extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil et l'entreprise devra présenter la quincaillerie adapté à ces sujétions à l'architecte pendant la période de préparation.

Les portes à 2 vantaux devront offrir une largeur de passage minimale de 0,90 m pour l'utilisateur PMR. Les fermes portes devront être réglés de telle manière que l'effort maximal pour ouvrir une porte **soit inférieur à 50N**.

Les portes des locaux qui s'ouvrent sur les circulations devront **s'ouvrir à 180°** afin de ne pas gêner l'évacuation du public ou du personnel en cas d'urgence.

1.7 COORDONNATEUR SECURITE

Voir article correspondant dans les Spécifications Techniques Générales communes à tous les corps d'état.

1.8 GESTION DES DECHETS

Voir article correspondant dans les Spécifications Techniques Générales communes à tous les corps d'état.

1.9 LIMITES DE PRESTATIONS

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'état concernés pour la bonne finition de ses ouvrages, soit avec :
➔ LE LOT CLOISONS
L'entrepreneur du présent lot (menuiseries intérieures bois) doit livrer sur le chantier les menuiseries avec les barres d'écartement, les pattes à scellement et les talons coupés à la hauteur demandée.

2 Description des travaux

2.1 BLOCS PORTES INTERIEURES

2.1.1 Bloc porte MI-01– PF 1/2h

Dimensions : 93x 210cm Ht.
Fourniture et pose de blocs-portes comprenant :
- Fourniture et pose de l'huisserie à peindre
- Une porte à un vantail avec cadre périphérique en bois dur, âme pleine et isophonique. Parement 2 faces Stratifié couleur Blanche

Support et Type de pose : Huisserie à recouvrement en bois dur, y compris patte et vis de fixation en nombre suffisant.
Equipements complémentaires :
- Des joints isophoniques à lèvres en feuillures d'huisserie.
- Des joints gonflants et protections nécessaires au classement feu exigé
- Joint balais en partie basse.
- Ensemble garniture en aluminium anodisé à béquilles double sur rosettes assorties.
- Marque et produit choisis d'un commun accord entre menuisier et peintre.
- Serrure
- PF 1/2h
- butée de porte

Equipement complémentaire porte sanitaire PMR RDC:
L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et pose d'accessoires sur la porte:
- Pictogramme sur la porte du côté extérieur situé à 150cm ;

Localisation : Voir carnet de menuiseries

2.1.2 Bloc porte MI-02– PF 1/2h

Dimensions : 83x 210cm Ht.
Fourniture et pose de blocs-portes comprenant :
- Fourniture et pose de l'huisserie à peindre.
- Une porte à un vantail avec cadre périphérique en bois dur, âme pleine et isophonique. Parements 2 faces Stratifié couleur blanche

Support et Type de pose : Huisserie à recouvrement en bois dur, y compris patte et vis de fixation en nombre suffisant.
Equipements complémentaires :
- Des joints isophoniques à lèvres en feuillures d'huisserie.
- Des joints gonflants et protections nécessaires au classement feu exigé
- Joint balais en partie basse.
- Ensemble garniture en aluminium anodisé à béquilles double sur rosettes assorties.
- Marque et produit choisis d'un commun accord entre menuisier et peintre.
- Serrure + cylindre avec bouton de condamnation intérieure des portes des WC
- PF 1/2h
- butée de porte

Localisation : Voir carnet de menuiseries

2.2 CHASSIS FIXES

2.2.1 Châssis vitré CH-01

Dimensions : 50 x 210 cm Ht
Fourniture et pose de châssis fixes vitrés en bois, comprenant :
- Un cadre dormant constitué de montants et traverses en bois, assemblés à coupe d'onglet dans les angles, avec traverse basse formant pièce d'appui et feuillures pour vitrage ;
- Un vitrage en glace claire feuilleté, maintenu par parecloses clouées et collées ;

Support et Type de pose
Huisserie à recouvrement en bois dur, y compris patte et vis de fixation en nombre suffisant. Les huisseries seront dimensionnées suivant l'épaisseur du mur selon plan, y compris tapés de complément lorsque l'épaisseur de la paroi excède l'épaisseur maximale courante de fabrication des huisseries.

Equipement complémentaire :
- Une étanchéité acoustique par joints souples en fond de feuillure ;
- Un couvre joint périphérique sur les deux faces du cadre dormant ;
- Cadre livré avec première couche en atelier, feuillure comprise
- 2 couches en place au peintre
- Marque et produit choisis d'un commun accord entre menuisier et peintre.

Localisation : Voir carnet de menuiseries

2.3 RAMPE BOIS

2.3.1 Rampe intérieure bois et palier

Dimensions :
- Palier 81x140cm
- Rampe 200x140cm

Fourniture et pose d'une rampe en bois.
Hauteur à franchir 20cm.
Ossature principale en bois massif. Surface en panneau bois 3 plis épicea de 32mm ep.
Fourniture d'un isolant mince sous la rampe afin de prévenir des bruits induit par le passage.
La rampe recevra un revêtement type linoléum sur sa surface.
Y compris tout traitement de raccordement avec les planchers existants et créés dans le cadre du projet (plancher sanitaire R+1).
Compris protections pendant les travaux.

Localisation : circulation intérieure R+1, voir carnet de détails.

2.4 MOBILIER MEDIUM A PEINDRE

2.4.1 Placard en médium MB-01

Dimensions : 130 x 250 ht
Fourniture et pose d'une porte de placard comprenant :

- ossature en bois dur
- Façade en medium à peindre
- Porte 2 vantaux de 60x210cm en medium

L'ensemble sera peint par le lot 1, couleur au choix du MOA.

Localisation : Placard electricité RDC et R+1

2.5 DIVERS

2.5.1 Plinthes en médium

Dimensions en section : 2.5 x 8cm Ht.
Fourniture et pose de plinthes plinthes en médium, à profil chanfreinés 2 faces

Support et Type de pose :

- Préparation du support par grattage, brossage et piquage éventuel.
- Raccordements soignés sur pieds d'huisseries.
- Tablettage au sol.
- Fixation par trous tamponnés et vis spéciales adaptées à la nature du support, avec collage de renfort.
- Pose sur parois droites ou légèrement cintrées suivant plan de repérage, compris cintrage ou pose à facettes.
- Coupes en onglet dans les angles, en sifflet dans la longueur.

Equipement complémentaire :
Masticage soigné des têtes de vis de fixation destinées à recevoir une finition par peinture
Joint soigné entre le sol et la plinthe.

Localisation : en périphérie des sols souples neufs

2.5.2 Stores manuels extérieurs en toile

NOTA : La prestation comprend la dépose des stores existants avant la réalisation de l'ITE par le lot 2. La dépose sera soignée et comprendra la fermeture des passages des manivelles intérieures existantes par calfeutrement et plaque de propreté.

L'entreprise pourra utiliser l'échafaudage prévu au lot façades.

Fourniture et pose de stores extérieurs constitués :

- D'un coffre de protection de 83 x 88mm en aluminium constitué d'une face arrière et d'une face avant amovible donnant accès au mécanisme d'enroulement et facilitant toutes interventions ultérieures telles que, réglages de fins de courses, changement de toile, changement de treuil, etc. Le coffre est fermé à ses extrémités par des joues en acier zingué équipées de tenons permettant une pose autoportée sur coulisses.
- D'un mécanisme d'enroulement constitué d'un tube d'enroulement en aluminium à gorge de diamètre 55mm sur lequel s'enroule la toile.
- D'une toile occultante, classée au feu M1. Toile : 36 % polyester – 64% PVC non déchirable
 Poids : 470g/m2
 Laize : 145cm
 Ep. 0.45mm
 La toile est lestée par une barre de charge plate de 42 x 12mm en aluminium en partie basse et est munie d'opercules permettant une bonne tenue sur sa hauteur dans les coulisses latérales.

- D'un guidage par coulisses latérales de type occultant OC en aluminium de 24x55mm permettant une pose facile de face ou en tableau (pose autoportée sur coulisses).
- D'une manœuvre manuelle intérieures par manivelle.
- **Garantie résistance toile aux UV et mécanisme store 5 ans minimum à fournir.**

L'armature (coffre + coulisses+ manivelle) sera de finition en alu anodisé naturel (AS)
Toile : coloris au MOA - 2 coloris possibles
Store type sunbox chez SUN &LUX extérieur manœuvre manuelle + guidage coulisses ou techniquement équivalent
Toile type : Sunworkers occultations Buenos Aires OC chez SUN &LUX ou techniquement équivalent

Localisation : stores sur les menuiseries vitrées indiquées

2.5.3 Remplacement quincaillerie

Prévoir le remplacement des quincailleries : béquilles + plaques sur toutes les portes du RDC.

Localisation : Sur ensemble des portes existantes du RDC

2.5.4 Lisse métallique SE-01

Fourniture et pose d'une lisses métalliques de 50 x 50 mm formant garde-corps.
Fixation dans mur existant. Sera pris en compte l'épaisseur de l'ITE en tableau pour la fixation des lisses par platine.
L'ensemble est thermolaqué. Couleur au choix de l'architecte.

Localisation : Sur ensemble des menuiseries ouvrantes du R+1

2.5.5 Platelage de circulation dans les combles

Fourniture et pose d'un platelage bois de circulation, largeur 60 cm, fixé sur les fermes de charpente, sur la longueur totale des combles.

Localisation : Combles R+1

3 Prestation supplémentaire éventuelle

3.1 PSE 1 : HABILLAGE UNITE EXTERIEURE VRV

Création d'un habillage pour l'unité extérieure en façade est.
Structure primaire métallique composé de profilés carré creux métallique section 50x50mm. Fixation au sol sur fondation béton à la charge du présent lot.

Mise en place d'un support horizontal type caillebotis métallique support de l'unité extérieure. Le caillebotis sera fixé à la structure primaire par boulonnage.
Mise en place d'un habillage en tasseaux bois
Habillage en tasseaux bois
Section des lames : 27x45 mm
Essence : Douglas purgé d'aubier
Finition des lames : Rabotées
Pose : verticale
Assemblage : Claire-voie

Classe d'emploi : 3b

Localisation : Façade est

3.2 PSE 2 : REUTILISATION DES PORTES EXISTANTES

Adaptation paumelles et réutilisation sur chantier de 6 portes existantes finition stratifié blanc en remplacement de 6 portes MI-01 neuves prévues en base.

La prestation comprend :
- La fourniture et pose de 6 huisseries bois adaptés aux portes existantes
- L'adaptation des paumelles
 Le remplacement des garnitures en alu laqué à béquilles double sur les 6 portes réutilisées.

Support et Type de pose : Huisserie à recouvrement en bois dur, y compris patte et vis de fixation en nombre suffisant.

Localisation : R+1 aile est.
